

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/12/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19
présents: 12
absents représentés :6
absente : 1

L'an deux mille quinze le premier décembre à 18 h300, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 24 novembre 2015.

***Etaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel- M WESSE Francis – Mme BRICE Elodie - Mme JOLY Hélène - M. TURBOT Pascal– Mme DUFOUR Patricia – M. WACSIN Christian – Mme RENAULT Corinne – M. VERQUERE Gérard –Mme SYNAVE Patricia – M. BOIDIN François*

***Etaient absents représentés :**
M. DECAIX Ghislain qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian
M. BRUN Gilles qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques
M. BREG NARD Benoit qui a donné pouvoir à M. WESSE Francis
Mme PIRLOT Céline qui a donné pouvoir à M. TURBOT Pascal
Mme GOOSSENS Sylvie qui a donné pouvoir à M. VERQUERE Gérard
Mme MALAS Catherine qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel
Etait absente : Mme DELHELLE Corinne
Madame JOLY est élue secrétaire*

Objet : Demande subvention ECOLE ELEMENTAIRE – DETR 2016

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de rénovation des deux classes de l'école élémentaire. En effet ce bâtiment ancien a besoin d'être rénové et isolé. Il est envisagé le remplacement des fenêtres et l'isolation au sol de l'étage.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	19 784.50 €	Hors taxes
Subvention DETR sollicitée	4 946.12 €	DETR
Subvention PER sollicitée	4 946.12 €	Conseil Départemental
Autofinancement	9 892.26 €	Commune
	19.784.50 €	Equilibré

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation de cette opération, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention ANCIENNE MAIRIE – DETR 2016

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de rénovation de l'ancienne mairie. En effet ce bâtiment ancien a besoin d'être rénové et isolé. Il est envisagé le remplacement de la porte d'entrée et des placards, l'isolation murale, la rénovation des sanitaires, la pose de carrelage, les peintures, la réfection et l'isolation de la toiture et l'installation du chauffage gaz.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	59 476.18 €	Hors taxes
Subvention DETR sollicitée	14 869.04 €	DETR
Subvention action sociale sollicitée	30 000.00 €	CAF
Autofinancement	14 607.14 €	Commune
	59 476.18 €	Equilibré

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation de cette opération, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention renforcement éclairage public 2ème tranche– DETR 2016

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux d'extension et renforcement de l'éclairage public afin de sécuriser les rues d'Audruicq, de la Gare, de la Miette et du Rivage qui sont très urbanisées et où de nombreux enfants se rendent aux écoles et aux arrêts de bus.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	43 978.70 €	Hors taxes
Subvention DETR sollicitée	10 994.67 €	DETR
Sub amendes de police solli	10 994.67 €	Conseil Général
Subvention FDE	14 678.00 €	FDE
Autofinancement	7 311.36 €	Commune
	43 978.70 €	Equilibré

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Réfection VOIRIE COMMUNALE – DETR 2016

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de grosses réparations sur les voies communales. En effet de nombreuses routes de la commune sont dans un état de délabrement très avancé, nécessitant une réfection totale.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	88380.20 €	Hors taxes
Subvention DETR sollicitée	17676.40 €	DETR
Sub aide voirie communale solli	15000.00 €	Conseil Général
Autofinancement	55703.80 €	Commune
	88380.20 €	Equilibré

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Autorisations demandes de subventions

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que de nombreux projets sont éligibles à différentes subventions.

Il s'agit notamment :

- du PER (Programme d'Équipement Rural) destiné à l'amélioration de la vie collective des habitants des communes de moins de 2000 habitants
- du programme de réfection des bâtiments communaux pour les activités périscolaires, garderie et associations (subventionné par la CAF)
- des programmes d'aide à la voirie communale et des amendes de police
- de l'agencement des espaces verts (programme oxygen)
- des programmes de l'éclairage public et du réseau de gaz subventionné par la FDE

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à demander ces subventions et les invite à bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Participation financière du club de Football de Recques sur Hem pour l'occupation de la salle de sports

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a eu une demande d'occupation de la salle des sports de la commune, par l'association Recques Football Club pendant la période du 3 décembre 2015 au 28 février 2016. S'agissant d'une association extérieure il y a lieu de réclamer une participation financière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de réclamer :

- Une participation de 300 euros pour la période du 3 décembre 2015 au 28 février 2016,

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptent la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constaté des chantiers éligibles à ladite redevance.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : DM N°1 – Terrain cimetière

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

INVESTISSEMENT	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Augmentation de crédits
D 2116 Cimetière	1566.73 €	
R 2111 Terrains nus		1566.73 €
TOTAL 041 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1566.73 €	1566.73 €

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

PARC

Le Parc Régional présente un projet d'implantation d'un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments communaux à l'ensemble des élus présents et explique les avantages et inconvénients de ce type de chauffage par rapport au gaz naturel. L'accent est mis sur l'aspect écologique mais le coût de l'investissement est tel qu'il ne peut être supporté par la Commune. Le PARC nous propose donc de créer une société dans laquelle la commune serait actionnaire. Cette société prendrait en charge l'investissement et la maintenance moyennant un engagement supérieur à 10 ans. Le prix du KWH délivré sera fixé et indexé sur le prix des plaquettes bois pour une faible partie du coût et pour le reste sur l'évolution du SMIC ;

A la suite de cette présentation Monsieur le Maire fait part de la proposition de GRDF qui moyennant 90 000.00 € dont la moitié subventionné par la fédération départementale de l'énergie desservirait toute la route d'Audruicq jusque l'angle de la rue de la Gare et Route de Watten. Seraient également desservi le Grand Chemin de l'Eglise jusque l'angle de la rue des Primevères et le Petit Chemin de l'Eglise jusque l'entrée de la salle des sports, enfin la Place.

Le choix du gaz de ville aurait pour avantage de desservir outre les bâtiments communaux, toutes les habitations sur le trajet pour un investissement moindre, un coût du KWH inférieur au bois et sans engagement de la commune sur la durée avec un prestataire sans expérience, car nous serons parmi les 2 ou 3 premiers actionnaires et client de cette société.

Une réflexion est menée par le Conseil Municipal pour une décision définitive en février 2016.

Questions diverses

Centre Aéré :

Pour répondre aux demandes antérieures de Monsieur VERQUERE. Monsieur le Maire communique un tableau comparatif 2014/2015 de l'activité et du coût du centre aéré. Bien que les dernières subventions attendues n'aient pas encore été versées et avec une fréquentation 2015 nettement supérieure (plus de 30 enfants en moyenne sur 5 semaines au lieu de 4 en 2014). Le coût pour la commune devrait être légèrement inférieur à celui supporté en 2014 (environ 9 000.00 €)

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif du SCOT est la densification des bourgs et la préservation des espaces naturels et des zones agricoles. Le projet en l'état actuel attribuerait 52 permis de construire pour la période 2014/2028. Il s'agit donc de définir ce que sera la zone urbaine constructible et ce qui en sera exclu.

Le bureau d'étude en charge de la préparation du PLUI a déjà inventorié « les dents creuses » c'est-à-dire les parcelles incluses dans la zone urbaine.

Monsieur VERQUERE souhaite connaître quelles seront les zones constructibles en dehors des dents creuses.

Monsieur le Maire répond quelles seront proches du cœur du village, mais tant que le projet n'est pas arrêté et soumis à enquête publique il ne souhaite pas communiquer sur le sujet particulièrement sensible et éviter toute interprétation ou supputation sur le PLUI qui de toute manière ne pourra pas plaire à tous les propriétaires fonciers.